

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Frs mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Frs mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR: Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

8 Juin 1883.

C'EST VOTÉ!

On lit dans le National, journal républicain:

« La prétendue réforme de la magistrature est votée par la Chambre: 357 députés ont pensé, contre l'avis de 429 récalcitrants, que les vœux du pays étaient remplis, qu'il aurait lieu d'être satisfait du changement qui va se faire, que la loi nouvelle constituait un progrès, qu'elle épurerait, qu'elle améliorerait quelque chose, qu'elle perfectionnait le pouvoir chargé de rendre la justice, attendu que:»

Cette loi met pendant trois mois les magistrats à la discrétion du garde des sceaux. Elle invite à se présenter dans les antichambres ministérielles, comme solliciteurs, le juge qui veut conserver sa place et le prétendant qui la convoite.

Elle permet aux députés d'exercer leurs vengeances personnelles et de caser des amis. Elle permet à tel d'entre eux d'avoir enfin raison du rogue président de cour qui ne le saluait pas; à tel autre, de se créer dans son arrondissement un magistrat serviteur dévoué, zélé, qui donnera sa voix, lui au moins, qui le soutiendra aux élections.

Elle donne aux élus et à leurs comités, sur le personnel judiciaire, la haute main que déjà, et plus facilement jusqu'ici, ils ont su prendre sur le personnel préfectoral.

Elle rend devant eux M. le juge aussi petit garçon que M. le préfet.

Elle a toute la saveur d'une humiliation qu'on impose à des puissants et d'une revanche qu'on prend sur leur indépendance. Mais elle a aussi tout le charme de l'arbitraire, et tandis qu'elle amène la corde au cou des défenseurs de la place qui ne capitulait point, elle procure aux victorieux l'ineffable

glorieuse d'être les dispensateurs des rigueurs et des grâces.

Elle engendrera toute une correspondance de protecteurs à protégés qu'on peut lire d'ici:

« Mon cher président, ou mon cher conseiller, j'ai été assez heureux pour obtenir du ministre que vous ne perdiez pas vos droits à la retraite. — Mon cher neveu, vous n'êtes seulement pas licencié en droit, c'est vrai; mais avec la loi nouvelle que votre oncle a eu l'esprit de voter, vous pouvez entrer dans le docteur, en juge ou en substitut, comme un vrai juriste, j'en ai la promesse. »

Elle nous vaudra une magistrature de pacotille et d'esprit courtisan, de faveur et de rencontre, de parti et de combat, bien au-dessous certainement de la magistrature actuelle, mais bien plus rétribuée.

C'est une réforme, si l'on veut! Mais beaucoup penseront que c'est un misérable expédient, un triste bouleversement d'une institution qui devait rester grande et respectée.

Ce que fait cette Chambre, c'est de la révolution à froid, sans l'excuse des nobles passions ni des entraînements de la lutte, sans le souffle des idées généreuses.

Maintenant cette loi sera-t-elle votée par le Sénat? Il y a peut-être là des républicains qui ne se prêteront pas à cette besogne. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 7 juin.

Au début de la séance, qui est présidée par M. Lepère, M. Paul de Cassagnac dépose une demande d'interpellation sur la situation et le fonctionnement des caisses d'épargne.

L'interpellation est fixée à jeudi prochain.

M. Freppel monte à la tribune pour adresser une question au ministre de l'intérieur sur les incidents de l'abbaye de Solesmes.

L'orateur rappelle que le 4<sup>e</sup> juin une colonne expéditionnaire se présentait à la porte de l'abbaye: un commissaire de police,

quinze gendarmes, six serruriers, le secrétaire général et le sous-préfet de l'arrondissement. En prévision de la durée du siège, un cuisinier avait été attaché à l'expédition.

L'abbaye de Solesmes paraît être le delenda Carthago du gouvernement. Déjà, l'an dernier, une opération analogue a eu lieu: c'était alors sous le consulat de M. Goblet (rires), mais il avait une apparence de prétexte, et depuis lors aucun moine n'était rentré au couvent.

L'orateur parle d'une lettre du sous-préfet de La Flèche demandant à l'abbé de Solesmes d'être relevé de l'excommunication. (Bruit à gauche. Applaudissements à droite.) Lisez, lisez! s'écrie-t-on à gauche.

M. Freppel répond que l'excommunication a été levée, car à tout péché il y a miséricorde, et l'on ne voulait pas empêcher le mariage du sous-préfet de La Flèche.

Il n'y a rien là qui ne soit honorable pour les deux parties. Quoi qu'il en soit, l'abbaye de Solesmes bénéficiait de la lune de miel et l'accès en fut libre aux religieux jusqu'à vendredi dernier. Depuis, cette situation a changé tout à coup.

Pourquoi, demande l'évêque d'Angers, ce fait s'est-il produit, et cela au lendemain du jour où M. Jules Ferry déclarait que le cabinet entendait suivre, vis-à-vis de la religion, une politique d'apaisement?

M. Margue, sous-secrétaire d'Etat, répond que le gouvernement a fait exécuter la loi.

M. Madier de Montjau demande à transformer la question en interpellation parce que, selon lui, cette discussion ne peut se terminer sans un ordre du jour. Le ministre de l'intérieur accepte le débat immédiat.

M. Madier de Montjau dit que devant les défis continus lancés au gouvernement de la République, le Parlement doit l'engager à servir avec vigueur contre les ennemis de nos institutions. — M. Paul de Cassagnac proteste contre la violence du langage du préopinant.

Trois ordres du jour sont prononcés. M. de Cassagnac et M. Freppel demandent l'ordre du jour pur et simple; le gouvernement le repousse.

La majorité se prononce en faveur de l'ordre du jour motivé de M. de Montjau qui dit: « que confiant dans la fermeté du gouvernement pour l'application de la loi aux congrégations non autorisées, la Chambre passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par 363 voix contre 84.

Chronique générale.

Un conseil de ministres a été tenu hier matin. M. Jules Ferry a communiqué à ses collègues des nouvelles du Tonkin.

Le docteur Harmand est en route pour aller prendre possession de son poste de commandant civil.

En prévision de complications du côté de la Chine, l'amiral Meyer a reçu ordre de se porter avec une escadre dans la mer de Chine, afin d'empêcher toutes communications par mer entre la Chine et le Tonkin.

L'amiral Courbet établira des croisières dans les eaux du Tonkin.

M. Charles Brun, de son côté, a donné communication d'une dépêche du Sénégal, annonçant que le colonel Borgnis Desbordes a quitté Bamakou pour rentrer à Saint-Louis.

MM. Waldeck-Rousseau et Martin-Feuille ont rendu compte de leur entrevue de la veille avec la commission des manifestations sur la voie publique. Il a été décidé qu'on accepterait en principe l'amendement Dussolier, substitué par la commission à l'article 4<sup>e</sup> du projet du gouvernement.

Le conseil a fixé au dimanche 29 juillet les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux.

Les Chambres seront donc obligées de se séparer vers le 12 juillet.

Le ministre de la justice a été invité à déposer, sur le bureau du Sénat, le projet de réorganisation judiciaire.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AU 9<sup>e</sup> CHASSEURS

PAR JUSTIN BELLANGER.

Chacun gagne sa vie comme il peut, n'est-il pas vrai, et il n'y a pas de déshonneur à se livrer au négoce des légumes secs.

Telle fut la maxime que pratiqua tout de suite M. Grattepain en entrant dans la vie sociale.

Aussi, dès que, grâce au petit capital de six mille francs que lui avait apporté M<sup>me</sup> Grattepain, à titre de dot, il se vit installé dans le quartier de la Halle aux grains, avec son nom inscrit en grosses lettres au-dessus de sa porte, commença-t-il à s'estimer comme un homme heureux.

Et, de fait, il l'était.

Le Ciel ne lui avait-il pas octroyé les deux qualités les plus précieuses pour bien réussir en affaires, je veux dire la santé et le courage au travail?

A partir de ce jour-là, Grattepain suivit sans broncher la ligne droite que son bon sens lui avait tracée, et il ne s'en écarta pas d'une semelle.

C'était le secret pour arriver sûrement au but et pour y atteindre plus vite que les autres.

Ah! dame, il se donna du mal.

Pendant plus de vingt années, il appliqua toutes les ressources de son intelligence au triage avantageux des pois concassés.

Pendant plus de vingt années, on le vit suer, peiner, besogner, courir, se démener comme cinq cents diables d'enfer, dans le but d'acquérir des haricots et des lentilles à bon compte pour les revendre cher.

Enfin, à force de profiter avec à propos des hausses et des baisses; à force de rudoyer ses employés et de sourire agréablement à ses clients; à force de mentir avec aisance et de berner les gens avec grâce; en un mot, à force d'exploiter avec habileté son fonds de commerce, Grattepain devint l'un des plus gros négociants de « la partie », et il se retira des affaires à la tête d'une fortune évaluée en chiffres ronds à la somme de sept cent mille francs.

Il faut dire que Grattepain avait été aidé efficacement dans sa tâche par sa digne compagne.

Celle-ci, en effet, par son esprit de sagesse et d'ordre, avait contribué, pour une large part, au succès extraordinaire de la maison.

Par malheur, la pauvre femme ne put ni assister au triomphe définitif, ni jouir du résultat du labeur commun. Elle mourut quelques années avant les événements qu'on va lire.

Grattepain se montra d'autant plus sensible à cette perte, que M<sup>me</sup> Grattepain se trouvait abso-

lument hors d'état de remplacer sa mère, soit à la caisse, soit au comptoir.

En sa qualité de fille unique, Henriette, il faut avouer cela, avait été quelque peu gâtée par ses parents, et on ne l'avait pas du tout élevée pour le commerce.

La prospérité toujours croissante des Grattepain leur inspira de fort bonne heure l'ambition bien pardonnable de donner à leur enfant plus d'instruction qu'ils n'avaient pu en recevoir eux-mêmes.

Songeant à l'importance relative de la dot qu'elle recevrait d'eux un jour à venir, ils ne pensèrent pas mal raisonner en s'efforçant de rendre leur fille digne en tous points du sort brillant auquel l'enfant leur parut destinée.

En conséquence, ils la placèrent toute petite dans l'un des premiers pensionnats de Paris.

Ils payèrent largement, et sans aucune lésinerie, autant de leçons dites d'agrément qu'il plut à M<sup>me</sup> la directrice de l'établissement d'en inscrire chaque trimestre sur sa note, à titre supplémentaire.

Bref, ils firent si bien les choses que M<sup>lle</sup> Grattepain, en sortant de là, n'était guère bonne à une autre occupation qu'à tenir convenablement sa place dans un salon.

C'était ce que Grattepain appelait une enfant qui lui faisait honneur.

D'ailleurs svelte et élégante, l'œil fort beau, les

épaules irréprochables, les extrémités fines, Henriette pouvait passer pour une belle personne.

Elle parlait l'anglais comme une Anglaise, l'italien comme une Italienne, conduisait avec méthode une voix passable, et pianotait aussi désagréablement que les dames du meilleur monde.

Ajoutez à ces diverses séductions une reddition de comptes de deux cent cinquante mille francs, un caractère enjoué et de l'esprit, et dites si jamais fille fut placée dans des conditions plus favorables qu'était Henriette pour trouver tout de suite un mari.

Et pourtant, qui le croirait, en dépit de tant d'attraits dont elle était pourvue, M<sup>lle</sup> Grattepain allait atteindre prochainement sa vingtième année, et elle n'avait encore été l'objet d'aucune demande en mariage.

Sans s'inquiéter outre mesure de ce calme plat, Grattepain souhaitait vivement de le voir finir. Mais lui-même n'était-il pas un peu l'auteur de cette situation?

En disant adieu à sa boutique de la rue Oblin, Grattepain avait acheté une charmante propriété située à quelques kilomètres de la petite ville de \*\*\*.

C'était un ancien domaine seigneurial, entouré d'un parc, et ayant conservé dans le pays la dénomination de château.

En faisant cette acquisition, Grattepain s'était proposé un double objet.

Un groupe de députés de l'Union républicaine propose la création d'un ministère de la marine marchande et des colonies.

Ce nouveau ministère aurait pour attributions spéciales toutes les questions relatives aux traités de commerce et à la colonisation française.

On nous affirme que le ministre des affaires étrangères serait sur le point de prendre contre M. Bourée une mesure très-sévère.

M. Challemel-Lacour reproche à M. Bourée la publication d'un memorandum justificatif qui vient de paraître.

On lit dans le Temps :

« De tous les éclaircissements fournis de part et d'autre sur cette question du Tonkin, il se dégage un fait bien peu consolant. Si notre système de centralisation a de nombreux inconvénients, on pouvait espérer tout au moins qu'il assurait dans la conduite des affaires une certaine unité de direction. Il serait cependant difficile de trouver un pays où une entreprise de quelque importance ait été menée avec autant de laisser-aller et pour ainsi dire abandonnée aux hasards de l'inspiration de chacun de ceux qui s'y trouvaient engagés. Que voyons-nous pendant plusieurs mois? C'est le commandant Rivière obligé d'enfreindre des instructions dont l'observation stricte amènerait infailliblement la perte de sa petite troupe; c'est le gouverneur de la Cochinchine désavouant à Hué le subordonné qu'il n'ose faire remplacer à Hanoi; c'est M. Bourée faisant *proprio motu* entrer en scène la diplomatie chinoise. On sent là une absence complète d'impulsion gouvernementale, bien faite sans doute pour donner un avant-goût du système anarchiste, mais dont les braves gens tombés autour d'Hanoi ont subi trop cruellement les conséquences pour qu'il soit permis d'y retomber dans l'avenir. »

LA POLICE DE M. WALDECK-ROUSSEAU.

On lit dans le Constitutionnel :

L'interpellation de M. le comte de Lanjuinais relative au « Musée républicain » et aux désordres regrettables dont cette exhibition provocatrice a été la cause à Toulouse, Bordeaux et autres lieux, a fourni à M. Waldeck-Rousseau l'occasion d'un facile succès oratoire. Il a ravi d'aise les gauches en « blaguant à froid » l'Inquisition et le moine Dominique, dont l'Eglise a fait un de ses saints. Ces mots de « blague à froid » ne sont pas de notre cru. C'est le XIX<sup>e</sup> Siècle qui les décerne à M. le ministre de l'intérieur. Témoignage de satisfaction bien sentie et plus éloquemment exprimée!

« Les gauches s'amusaient fort, ajoute le XIX<sup>e</sup> Siècle; toujours sérieux, toujours correct, toujours froid, M. Waldeck-Rousseau précipitait paisiblement ses effets. Cet homme est étonnant: il ferait du trapèze sans chiffonner son faux-col! »

Allons! voilà qui va bien et qui est de nature à faire espérer que, plus tard, M.

Après avoir vécu si longtemps au milieu des légumes desséchés, en voir enfin poindre de tous frais sous ses yeux, tel avait été son premier rêve, et ce rêve il le réalisait avec ivresse dans cette campagne luxuriante.

D'autre part, une fois devenue le propriétaire de Longval, qui l'empêcherait d'imiter l'exemple de tant d'honnêtes gens, et d'ajouter à son nom le nom de sa terre?

Grattepain de Longval!... un tel accouplement de syllabes n'offrirait rien qui offensât ses oreilles. Au contraire, il le jugeait euphonique et sonore.

Certes, on ne pouvait que féliciter Grattepain d'avoir préféré l'air vivifiant des prés et des bois aux émanations putrides des égouts de Paris; et même sa prétention à la particule n'avait rien d'opposé à la morale.

Mais en donnant satisfaction à ses goûts personnels, le bonhomme avait peut-être trop perdu de vue l'intérêt immédiat de sa fille.

S'il eût mieux compris son rôle de père, il eût renoncé au projet de s'éloigner de Paris avant que celle-ci ne fût établie.

A Paris, en effet, les prétendants n'eussent pu manquer de pousser autour d'elle comme des champignons. Mais qui songerait à Henriette dans une pareille solitude?

Voilà ce que se dirent les amis de la famille, et ils n'eurent pas tout à fait tort.

Waldeck-Rousseau sera absolument digne de tenir sa place et une place d'élite dans les meilleurs cénacles de « paillasses grisonnantes ».

Tous les effets de trapèze en faux-col de M. Waldeck-Rousseau n'empêchent pas ceci de demeurer établi: les préfets et les maires de la République couvrent de leur protection les exhibitions soi-disant républicaines où la religion de la majorité des citoyens est caricaturée odieusement. Si ces spectacles provocateurs causent du scandale et du désordre, on les maintient quand même, et nonobstant le scandale et le désordre. Voilà une des faces de la jurisprudence administrative.

Quant aux démonstrations religieuses consacrées par un usage séculaire, telles que les processions publiques, on les interdit à priori, par cette raison qu'elles pourraient devenir une occasion de scandale et de désordre. Voilà l'autre face de la jurisprudence administrative.

A Toulouse, l'exhibition du « Musée républicain » choque, outrage, exaspère la population catholique de cette grande ville; et cela de fait exprès, sciemment. Tant pis pour les catholiques! Il faut qu'ils en prennent leur parti. On mettra, si c'est nécessaire, le « Musée républicain » sous la protection des baïonnettes et de l'artillerie de la République.

A Bourg-en-Bresse, ville où les processions de la Fête-Dieu ont toujours été faites paisiblement et sans encombre, un journaliste rouge, le citoyen Juillard, décide qu'à lui tout seul il saura bien les empêcher. Il se campe en conséquence sur le passage de la procession et, par son attitude et ses propos, cause un scandale odieux. C'en est assez pour M. le maire de Bourg. Immédiatement il prend, contre les processions, cet arrêté d'interdiction où, de par Messidor, Fructidor ou Prairial, les maires républicains sauvegardent l'ordre public mis en péril par l'hymne *Tantum ergo!*

Tout cela est bien piètre, mais médiocrement drôle, en tout cas singulièrement impertinent.

Encore un peu de République, et notre influence séculaire en Orient aura disparu sans retour. D'après des renseignements adressés de Rome, le Pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise avec tant de prudence et une si haute sagesse, Léon XIII, aurait dit récemment à un diplomate: « Je fais tout ce que je puis pour défendre encore la situation de la France en Orient, et ce pendant si les choses continuent d'aller comme elles vont, il arrivera un jour où je ne le pourrai plus. »

Si ce ne sont pas les paroles textuelles du Saint-Père, c'est du moins le sens exact du langage qu'il a tenu au diplomate dont nous parlons.

Le gouvernement s'est ému de cette déclaration; il voudrait bien s'arrêter sur la pente où le poussent les haines jacobines, mais comme la voix qui criait sans cesse au Juif-Errant: *Marche! marche!* la Chambre, notre triste Chambre, l'oblige, quoi qu'il en

Avouons-le pourtant, Henriette fut la complice de son père dans cette maladresse.

Ravie des charmes de la campagne, tout nouveaux pour elle, on la vit la première provoquer l'ex-négociant à cet enfouissement volontaire.

Tous deux se plongèrent avec une sorte de volupté enfantine et naïve dans les délices de la villégiature; et après deux années de séjour à Longval, ni l'un ni l'autre n'avait encore éprouvé le moindre symptôme de la nostalgie des boulevards.

L'herbage de leurs prairies poussait si vert et si dru, qu'il leur faisait prendre en pitié la laideur de notre macadam. Et quand ils se promenaient avec quelque visiteur parisien sous leurs ormes séculaires, ils ne manquaient jamais de décocher des traits à l'adresse de nos boulingrins municipaux.

Enfin, c'était pour eux une joie toujours nouvelle de se nourrir du lait de leurs vaches, des œufs de leurs poules, des fruits de leur jardin, des pigeons de leur colombier, des lapins de leur garenne, et même des poissons de leur étang.

Tout allait donc au mieux à Longval, et le père et la fille y vivaient heureux en face l'un de l'autre, lorsqu'un événement, que nul ne pouvait prévoir, vint changer tout cela.

(A suivre.)

JUSTIN BELLANGER.

soit, à sacrifier aux plus viles passions, l'honneur et les intérêts de la France.

On signale de Vezezy, dans le département de l'Ain, une nouvelle profanation qui a donné lieu à d'énergiques protestations.

L'administration supérieure a prescrit qu'une Croix érigée dans cette commune serait renversée. Mais la population, ayant à sa tête son maire, a résisté courageusement à l'exécution de cette mesure.

Défendant de leur corps le signe de la rédemption, les paysans de Vezezy n'ont pas permis qu'on portât la main sur le monument élevé par la piété de leurs pères.

Il a fallu employer la force, requérir la gendarmerie, qui seule a pu dissiper la manifestation et frayer le chemin aux exécuteurs.

Des représailles se sont produites: le buste de la République, déposé à la mairie, a été brisé par la population provoquée, offensée dans ses plus chères croyances.

#### AFFAIRES DU TONKIN.

Le ministre de la marine et des colonies vient de recevoir un télégramme de l'amiral Meyer, expédié de Hong-Kong, le 6 juin, qui confirme les nouvelles parvenues par la voie de Saigon.

« La situation à Hanoi continue à s'améliorer; le moral de la garnison est bon. »

« On a reçu, à Hai-Phong, six compagnies d'infanterie de marine et une batterie de montagne venant de Saigon. Ces troupes partent pour Hanoi dont les communications avec Hai-Phong sont toujours libres. »

L'Annamite, qui est en route pour le Tonkin, a jeté l'ancre avant-hier 5 juin, à deux heures trente minutes, à Port-Saïd.

Le ministère vient de décider qu'il garderait le secret le plus absolu sur toutes les affaires du Tonkin. Il éprouve le besoin de cacher ses torts.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 juin.

La Bourse est mauvaise, les rentes sont en baisse très-accusée et les valeurs se ressentent des mauvaises dispositions qui régneront sur le marché.

Le 3 0/0, après 79.60, clôture à 79.55; l'amortissable à 80.90 et le 5 0/0 à 108.80.

La Banque de France est ferme à 5,420 et le Foncier réactionne à 1,325.

Nous remarquons que, sous l'influence des ventes faites en prévision des émissions à venir, la plupart des Obligations de chemin de fer réagissent tandis que les Foncières et les lignes Algériennes sont bien tenues.

C'est ainsi que l'Est 3 0/0, qui cotait 366, fléchit à 356 (ex-coupon de 6 fr. 90).

L'Est 5 0/0 de 590 à 575 (ex-coupon de 11.53), tandis que les Foncières Nouvelles sont toujours très-fermes à 348 les non-libérées et 354.75 les libérées.

Les autres valeurs se ressentent du mauvais état du marché: la Banque de Paris à 1,060, le Lyonnais à 565, le Mobilier à 375, et la Banque Nationale, entre 253 et 255, trouve difficilement des acheteurs.

Le Suez clôture à 2,445 et le Gaz à 1,350.

Les chemins sont faibles, les nouvelles conventions doivent être présentées à la Chambre, vers la fin de cette semaine, mais on craint que les Compagnies n'aient de nouvelles charges, sans compensations pour les actionnaires.

#### Chronique Locale et de l'Ouest

Les élections pour le renouvellement de la moitié des conseils généraux auront lieu le dimanche 29 juillet et les ballottages le dimanche 5 août.

Le lundi 49 août aura lieu l'ouverture de la session des conseils généraux.

Hier, un marinier a retiré de la Loire, commune de Saint-Martin-de-la-Place, le corps du nommé Jean-Baptiste Bontemps, ouvrier ferblantier à Saumur, qui s'était noyé en se baignant lundi soir en face des Huraudières.

Le corps, complètement nu, flottait sur l'eau et suivait le courant près la rive.

Le marinier a prévenu le maire de Saint-Martin, et les autorités ont fait les constatations d'usage.

Par décret du Président de la République en date du 5 juin, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans l'arme de la cavalerie et ont reçu les destinations suivantes par décision ministérielle du même jour, savoir:

*Au grade de colonel:*

M. Chaverondier, maintenu dans le commandement de la 2<sup>e</sup> circonscription de remonte.

*Au grade de chef d'escadron:*

M. de Sesmaisons. — Affecté au 45<sup>e</sup> régiment de chasseurs pour y occuper l'emploi de major.

*Au grade de capitaine:*

M. Picard. — Maintenu professeur d'histoire et de géographie militaire de l'Ecole d'application de cavalerie.

#### LA CATASTROPHE DE LA PAPERIE.

De nombreuses personnes continuent à se rendre à la carrière de la Paperie.

Il résulte de l'enquête qui se poursuit qu'on ne s'explique pas encore la cause de l'éboulement.

Rien ne faisait supposer qu'un accident aussi terrible allait se produire. Il existait, il est vrai, des fissures dans la paroi qui a fléchi, mais ces fissures ne sont pas toujours très-dangereuses, et on se sert d'un procédé, très-connu dans les carrières, pour savoir si elles ne peuvent pas le devenir. On y place de la chandelle ou du suif; quand le rocher travaille — et alors il y a péril, — le suif se fend ou sort de ces fissures.

M. l'ingénieur en chef et d'autres personnes ont visité mercredi encore la carrière de la Paperie. On y est descendu plusieurs fois, par le puits n° 5, mais les investigations qu'on a pu faire ne permettent pas encore de déterminer exactement l'étendue de la partie écroulée; quelques personnes compétentes ne l'évaluent pas à moins de 800 mètres cubes.

On espère que l'on pourra retirer les cadavres dans dix-huit ou vingt jours au plus. On a commencé le déblaiement qui s'effectue avec autant de rapidité que possible, un baccicot seulement, celui du n° 5, pouvant servir à enlever les décombres.

De l'avis des ingénieurs et des ouvriers, la mort de ceux qui ont été surpris par l'éboulement a dû être instantanée. Il n'est pas possible, comme on l'a supposé, que des ouvriers aient pu se trouver enfermés entre deux blocs d'ardoise, formant voûte, et se soient vus ainsi dans une situation épouvantable et exposés à une lente agonie.

Les deux blessés qui ont été transportés à l'hôpital, les nommés Bellouin et Lebreton, sont dans un état qui inspire les plus vives inquiétudes. Nous tenons même, de source certaine, que l'on désespère presque de les sauver; leurs blessures sont excessivement graves.

Les deux autres ouvriers qui ont pu échapper à une mort affreuse et qui avaient eu seulement de légères contusions se portent aujourd'hui aussi bien que possible.

Sur la proposition de M. le préfet de Maine-et-Loire, M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de six cents francs pour les familles des ouvriers victimes de la catastrophe de la carrière de la Paperie. (Patriote.)

#### Un homme de bien.

Nous empruntons au rapport de M. Honoré Arnoul les lignes suivantes sur l'un des lauréats de la Société nationale d'encouragement au bien:

M. MAME (Alfred), imprimeur à Tours.

En 1833, M. Alfred Mame, le chef de la maison, devint l'associé de son père et de son beau-frère, M. Ernest Mame, ancien député d'Indre-et-Loire et maire de Tours. En 1845, il resta seul à la tête de l'établissement où, depuis 1859, il est secondé par son fils unique et associé, M. Paul Mame.

La maison Mame produit chaque jour environ vingt mille volumes, soit plus de six millions par année. Tous ces livres sont publiés dans un esprit absolument inattaquable au point de vue religieux et moral.

La maison occupe dans son enceinte environ mille employés et ouvriers des deux sexes. — Elle en fait vivre dans la ville de Tours ou aux environs un nombre à peu près égal, outre la coopération des industries qui l'alimentent: papeteries, fonderies de caractères, fabriques d'encre et de peausseries, etc.

Jamais de chômages, jamais de travaux de nuit et observation complète du repos des dimanches et des fêtes.

La question des salaires, qui souvent et dans bien des contrées a été une source d'agitation et de désaccord entre patrons et ouvriers, n'a jamais troublé la paix des ateliers, M. Mame s'étant toujours empressé de prévenir les demandes d'augmentation motivées par la hausse des denrées ou autres causes légitimes. Aussi les grèves sont-elles inconnues dans l'établissement.

Les institutions de prévoyance de la maison Mame offrent aux ouvriers de précieuses ressources.

Il y a deux caisses de secours mutuels pour les malades, fondées à l'aide de dons considérables des patrons, entretenues par les cotisations des sociétaires, qui assurent aux ouvriers 2 fr. 25 par jour de maladie, les soins gratuits du médecin et les médicaments.

Il a été fondé, dans l'établissement, une association pour venir en aide aux femmes veuves et orphelins.

Les versements nécessaires pour constituer des pensions de retraites sont faits, chaque année, par MM. Alfred Mame et fils, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Ils sont combinés de telle sorte qu'un ouvrier, entré dans la maison à dix-huit ans, peut avoir, à soixante ans, une retraite de 300 à 600 francs.

M. Alfred Mame a construit à Tours une cité ouvrière qui se compose aujourd'hui de soixante-deux maisons construites dans les meilleures conditions de salubrité et de confort. Elles contiennent un petit jardin avec distribution d'eau et peuvent loger une famille de six personnes.

Le prix du loyer est de 3 francs par semaine, soit 50 centimes par journée de travail.

Après de la cité ouvrière, est une salle d'asile dirigée par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, où tous les enfants de ses ouvriers sont reçus gratuitement.

M. Mame a également fondé dans un autre quartier, et légué à la ville de Tours, un vaste établissement contenant : crèche, salle d'asile, école ou ouvroir, où 400 enfants sont élevés gratuitement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1874, MM. Mame ont fondé dans leur établissement une caisse de participation et de prévoyance en faveur de leurs employés et ouvriers.

Tous reçoivent chaque année une petite part sur le chiffre des affaires de la maison.

Des secours en nature, bons en pains, viande et bois sont distribués en abondance pendant les mois rigoureux de l'année aux ouvriers pauvres et chargés de famille.

A l'aide de ces diverses institutions, le personnel entier de la maison est à l'abri de toute cause de misère.

Le vice de l'ivrognerie a été complètement extirpé de l'établissement, et le chômage du lundi y est absolument inconnu.

Les ateliers de plûre sont spécialement composés de femmes et de jeunes filles surveillées par des femmes.

En outre, une partie des travaux de plûre et de couture des livres est réservée pour les femmes retenues chez elles par les exigences du ménage. — Environ cent cin-

quante mères de famille se trouvent ainsi occupées sans quitter le foyer domestique.

M. Alfred Mame a obtenu à l'Exposition universelle de Paris, en 1867, un des douze grands prix de nouvel ordre de récompenses, décernés aux établissements où règnent au plus haut degré l'harmonie sociale et le bien-être des ouvriers.

Notre société devait sa suprême récompense au grand citoyen qui comprend si bien et sait accomplir, avec tant de généreuse intelligence, les devoirs de l'humanité.

## Variétés.

### LES CONSEILS DE RÉVISION.

Au moment où vient de finir dans les départements la tournée des conseils de révision, il est intéressant, peut-être, de jeter un coup d'œil sur la physionomie que parfois ils présentent et sur leurs résultats.

Je ne sais qui a surnommé les conseils de révision : « le défilé des infirmes » ; il y a certainement du vrai dans cette appellation, car bien peu de jeunes gens résistent à l'envie de réclamer, afin de s'exempter du service militaire.

L'expérience a prouvé que certains cas d'exemption, vrais ou simulés, reviennent périodiquement. Ainsi, l'année de mon tirage, les varices tenaient la corde ; la moitié des conscrits se disait écopée ; presque tous cependant furent reconnus bons au service et la guérison des varices fut presque instantanée. — MM. les préfets, du reste, ont souvent opéré de ces cures merveilleuses.

Il y a une quinzaine d'années, la surdité était à la mode. Six mois à l'avance, le conscrit s'exerçait à ne jamais répondre au premier appel de ses proches.

— Ah ! ça, mais, tu es sourd comme un pot ! s'écriaient les bonnes gens du village.

— J'ai peur de le devenir, répondait gravement Jean-Pierre ; depuis quelque temps, j'ai des bourdonnements impossibles dans les oreilles.

Devait-il assez rire sous cape l'ami Jean-Pierre !

Au tirage : première réclamation ; d'abord, il se laissait appeler trois ou quatre fois à tue-tête, répondait tout de travers ou ne répondait pas aux questions du sous-préfet ; même jeu devant le conseil de révision ; conclusion : « impropre au service ».

Trois mois plus tard, le réformé passait sa fine blouse de toile bleue sur son gilet à raies rouges, se faisait beau, enfin, pour aller demander en mariage la fille d'un fermier des environs.

— Parbleu, lui criait dans l'oreille le futur beau-père, je ne verrais aucun obstacle à te donner ma fille si tu n'étais si sourd....

— Mais je ne suis pas sourd, reprenait Jean-Pierre.

— Comment.... n'as-tu pas été réformé !....

Un clignement d'yeux du soupirent complétait la phrase commencée et en même temps lui servait de réponse.

— Ah ! finaud, murmurait le père de la demoiselle, t'es un malin, toi ; eh bien, viens me voir un de ces soirs, nous causerons de la pelote.

Le tour était fait.

Aujourd'hui, les conscrits sourds sont rares ; en revanche, les myopes pullulent : c'est à croire que la jeunesse contemporaine n'y voit goutte, et que la génération qui s'élève ne sera composée que de Bélisaires avec ou sans besace. Les marchands de lunettes se frotteront les mains de satisfaction, mais la France ? — Car, ne l'oublions pas, si un faux sourd peut, à sa volonté, recouvrer l'ouïe, il n'en est pas de même du myope qui, par des manœuvres coupables, a perdu ce trésor inappréciable qu'on appelle une bonne vue. — Contrairement à ses espérances, il n'est pas exempté du service militaire ; on l'attache actuellement à un emploi quelconque, dans un régiment, et il y reste jusqu'à l'expiration de son congé, fût-il même déclaré impropre au service. Cette triste faveur compensera-t-elle la perte de sa vue pour le temps qui lui reste à vivre ? — Que les jeunes gens y songent.

Je ne soulève qu'un coin du rideau qui nous cache l'envers des conseils de révision ; que serait-ce donc si j'enlevais la toile tout entière ?

Bah ! j'en ai dit assez pour que chacun comprenne.

SOPHRONYME LOUDIER.

Le Jeune Age illustré offre à ses lecteurs une nouvelle série d'articles, sous le titre « Les secrets de l'industrie dévoilés aux enfants ».

Le premier, paru dans le n° 127, daté 2 juin, fait connaître aux enfants les particularités de la pêche du saumon, et en même temps les mœurs de ce poisson, ses habitudes voyageuses, et comment on est parvenu à savoir que les mêmes saumons reviennent au même point de leur rivière natale après de longues excursions dans l'Océan. L'entrée du czar à Moscou, le prix exorbitant de toute chose dans cette ville, a fourni au courriériste son sujet d'actualité. La fin d'une causerie sur Louis Veuillot, une pièce de vers : *la Fenaison*, des renseignements sur une œuvre de bienfaisance des plus intéressantes, l'Œuvre des jeunes poitrinaires, complètent ce numéro, avec les « Mémoires de Finette » et les « Marmottes de tante Yvonne ».

Abonnement : un an, 40 fr., chez Palmé, 76, rue des Saint-Pères. 45 c. le numéro.

Le 96<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente chez l'éditeur Jules Rouff, achève, sur le département de Seine-et-Oise, l'étude poursuivie dans les deux fascicules précédents.

Après avoir passé en revue un certain nombre de localités, telles que : Villeneuve-Saint-Georges, Brunoy, Montmorency, Enghien, etc., etc., l'auteur donne des renseignements statistiques sur le département.

Comme gravures, il nous offre, en cinq médaillons des vues d'Etampes, de Pontoise, de Mantes, de Rambouillet et de Poissy, puis des vues d'Enghien, du château de Meudon et d'Ecouen.

Un plan de Saint-Cloud et de ses environs complète le fascicule.

## BOURSE DE PARIS

DU 7 JUIN 1883.

Rente 3 0/0 . . . . .	79 50
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	80 95
Rente 4 1/2 . . . . .	110 10
Rente 5 0/0 . . . . .	108 35
Obligations du Trésor (anciennes) . . . . .	509 »
Obligations du Trésor (nouvelles) . . . . .	511 »

## C<sup>ie</sup> INSULAIRE DE NAVIGATION

F. MORELLI ET C<sup>ie</sup> (EX-COMPAGNIE VALÉRY)

C<sup>ie</sup> de NAVIGATION COMMERCIALE et POSTALE dans la MÉDITERRANÉE  
Subventionnée par l'État.

Emission de 16,000 Obligations de 400 Fr.

RAPPORTANT 20 FRANCS D'INTÉRÊTS

Payables par moitié le 1<sup>er</sup> Juin et le 1<sup>er</sup> Décembre de chaque année,

ÉMISES A 375 FRANCS

Et remboursables, en 26 années, à 400 fr. par voie de tirage au sort

Soit un intérêt de 5.90 0/0

LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR L'ÉTAT couvre largement le Service des Intérêts et de l'Amortissement des Obligations.

### PRIX D'ÉMISSION

25 fr. en souscrivant. L'intérêt de 20 fr. par Obligation représente un intérêt de 5.90 0/0.  
75 fr. à la répartition. Et avec la bonification de 5 fr. accordée aux Obligations qui seront libérées entièrement à la répartition, 5.40 0/0.  
75 fr. le 1<sup>er</sup> Août.  
75 fr. le 1<sup>er</sup> Octobre.  
75 fr. le 1<sup>er</sup> Décembre.  
50 fr. le 15 Janvier.  
375 fr. Ensemble. Enfin avec la Prime de remboursement à 400 fr. opérée en vingt-six années un intérêt de 5.90 0/0.

Une bonification de 5 francs sera allouée par chaque Obligation libérée à la répartition.

La SOUSCRIPTION SERA OUVERTE les 9, 11 et 12 JUNE

Chez MM. LEROY, BAL et C<sup>ie</sup>, 8, rue Gaillon, PARIS.  
A BESANCON, chez MM. les fils de VEIL-PICARD, banquiers ;

A MARSEILLE, au Siège social de la Compagnie, 4, quai de la Joliette et chez MM. ROBIN, RONDEL et C<sup>ie</sup> ;

A BASTIA, chez MM. GREGORI frères, banquiers, et à l'Agence de la Compagnie ;

A AJACCIO, PROPRIANO, CETTE, BARCELONE, GENÈS, LIVOURNE, CIVITA-VECCHIA, NAPLES ;

Aux Agences de la Compagnie.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose, les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA FIANCÉE DU MARIN

PAR LOUIS COLLAS.

— Pauvre Jenny ! murmura sir Belfast.

Je n'osais l'interroger, il prévit mes questions.

— C'est une triste histoire, me dit-il. Autrefois elle était la plus enjouée de ses compagnes, elle remplissait la maison du bruit de son rire et de ses joyeuses chansons. Elle était fiancée à un ami d'enfance, brave et loyal garçon, qu'elle aimait comme elle en était aimée. Il fit ses débuts dans la marine britannique ; Jenny supporta cette absence d'un cœur tranquille, elle avait foi dans l'avenir. Quand il revint, ce fut entre eux d'interminables causeries ; ils formaient des projets enchanteurs, souriaient aux ravissantes perspectives qui s'ouvraient devant eux ; et moi je voyais d'avance ma demeure égayée par le spectacle de leur bonheur, par les jeux de charmants enfants, espoir de ma vieillesse.

Robert fut désigné pour servir en qualité de midshipman sur la frégate l'Hécla. A son retour, nous devions célébrer le mariage. Jenny, plus troublée qu'à la première séparation, voulut l'accompagner sur son navire et ne le quitta qu'au moment

où la frégate s'ébranla pour quitter le port. Pendant l'échange des adieux, il lui glissa au doigt une bague semblable à celle qu'il portait lui-même ; ni l'un ni l'autre n'avait besoin de ce gage de tendresse pour se souvenir. Lorsque le bâtiment, les voiles gonflées par le vent d'est, franchit la passe pour gagner la pleine mer, elle était debout à l'endroit où vous la voyez en ce moment, et depuis il ne s'est pas passé un jour sans qu'elle soit allée s'y asseoir. Elle y resta jusqu'au moment où le point noir disparut dans les brumes lointaines ; elle rentra triste et pensive ; ses traits n'avaient plus l'expression joyeuse d'autrefois ; cependant la confiance était encore dans son cœur, mais un matin du mois de septembre de l'année dernière, elle me dit :

— J'ai fait un rêve. Robert ne reviendra pas.

Depuis ce moment elle a gardé un silence obstiné, je ne l'ai jamais vue sourire. Son temps se passa à interroger l'horizon et chaque jour lui enlève une parcelle d'espérance ; je lui répète que l'absent reviendra, car le médecin m'a dit que la douloureuse certitude achèverait de tuer sa raison. Cet espoir que j'essaye de lui inspirer, je ne l'ai plus. L'amirauté n'a reçu aucune nouvelle de l'Hécla. Qu'est devenu ce magnifique navire ? C'est un secret que l'Océan gardera sans doute toujours. On a prétendu qu'un autre bâtiment avait entendu dans ce mois de septembre le bruit d'un canon-

made lointain et aperçu dans les ombres de la nuit une lueur sinistre ; mais nous étions alors maîtres de la mer, qui aurait osé attaquer une frégate ?

Ce secret, je croyais le connaître. Étrange coïncidence, c'était en septembre qu'avait eu lieu le combat ; l'Hécla était probablement ce navire inconnu qui avait sombré avec tout son équipage. Je ne dis rien ; il m'eût été trop pénible d'avouer la part que j'avais eue dans la catastrophe qui vouait à un deuil éternel cette belle jeune fille.

Le lendemain, j'allai me promener sur la falaise et m'approchai de Jenny sans qu'elle entendit le bruit de mes pas, tant elle était absorbée dans ses réflexions. J'eus peine à étouffer une exclamation : la bague ornée d'une améthyste, que je voyais à son doigt, était semblable à celle que portait le malheureux officier.

Elle se retourna, et remarquant mon attention arrêtée sur sa main, elle la retira vivement et la cacha, comme si sa pudeur eût été offensée. Nos regards se rencontrèrent ; je me sentis froid au cœur, il me sembla surprendre dans ses yeux une expression analogue à celle qui m'avait frappé chez le mourant ; c'était un mélange de reproche, d'aversion et d'effroi. Je compris que ma présence lui était odieuse et m'éloignai.

Le lendemain je partis avec ma cargaison sans avoir livré mon secret ; pendant que mon embar-

cation traçait son sillon sur les flots, je levai la tête. Jenny était à son poste d'observation accoutumée, pâle et pensive, insensible à la pluie fine que le vent lui fouettait au visage, et je me dis :

— Espère, espère encore, pauvre enfant. L'espoir soutient ta raison chancelante ! L'âme humaine s'habitue à tout, même à la douleur ; le temps est un grand consolateur, puisse-t-il émousser cette sensibilité qui te fait tant souffrir et te préparer à sortir victorieuse de l'épreuve à laquelle tu succomberais aujourd'hui !...

Qu'est-elle devenue ? ajouta le vieux loup de mer en secouant la cendre de sa pipe. Je l'ignore et n'ai pas voulu le savoir ; j'avais trop peur d'apprendre que ma bague avait fait deux victimes.

LOUIS COLLAS.

(Ronde des Conteurs.)

FIN.

Bébé est surpris par sa mère en train de barboter, bec et ongles, dans un pot de confiture dérobée furtivement au buffet.

Ses mains poisseuses et ses moustaches accusatrices l'empêchent de nier.

— Oh ! le vilain gourmand, lui dit sa mère. Que penses-tu si tu me trouvais ainsi, mangeant de la confiture sans pain ?

— Je penserais... je penserais... que petite mère est bien heureuse !...

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

## VENTE

Aux enchères publiques,

Sur conversion de saisie immobilière,

### 1<sup>o</sup> D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES

Et de plusieurs pièces de TERRE ET PRÉ

Situées commune de Coron ;

### 2<sup>o</sup> D'UNE PIÈCE DE TERRE

Aux Landes, commune de Saint-Paul-du-Bois ;

### 3<sup>o</sup> DE PLUSIEURS PIÈCES DE TERRE ET PRÉ

Situées commune des Cerqueux-sous-Passavant,

Appartenant aux époux FOUCHET-FROUIN.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche premier juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et mentionné aux hypothèques,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Eugène David, cultivateur, demeurant à la Sorinière, commune d'Yzernay, agissant comme seul et unique héritier de Louis David, son père, en son vivant cultivateur à la Sorinière, commune d'Yzernay,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles - Théophile BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant en cette ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de M. Pierre Fouchet, cultivateur, et dame Perrine Frouin, son épouse, ayant demeuré à Chebigné, commune de Saint-Georges-Châtelais, actuellement demeurant à Naillé-Brézé, commune de Nueil-sous-Passavant,

Ayant aussi M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE pour avoué,

Il sera procédé, le dimanche premier juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION.

Commune de Coron.

1<sup>er</sup> Lot.

Une pièce de terre, située commune de Coron, au lieu dit les Bonnelles ou Buailles, contenant environ quarante-sept ares et joignant au midi Cassin, au couchant Cochard, au levant un chemin et au nord un chemin ;

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

2<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, située même commune de Coron, au lieu dit le Chiron-du-Milieu, contenant environ dix ares environ, joignant au midi Cassin, au nord Gourdon et au couchant Frouin ;

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci..... 700

3<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, située même commune de Coron, au lieu dit le Friche-Long ou Champ-du-Milieu, contenant environ un hectare vingt-cinq ares, joignant au midi Cassin, au nord les époux Fouchet, au couchant les mêmes et Gourdon ;

Sur la mise à prix de mille huit cents francs, ci..... 1.800

4<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, située même commune de Coron, au lieu dit l'Ouche-Longue, contenant environ cinquante-sept ares et joignant au midi Cassin, au nord et au couchant les

époux Fouchet et au levant un chemin ;

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

5<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, située même commune de Coron, au lieu dit le Champ-du-Fréboil, contenant environ un hectare soixante-cinq ares et joignant au midi, au levant et au couchant les époux Fouchet et au nord un chemin ;

Sur la mise à prix de quatorze cents francs, ci..... 1.400

6<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, située commune de Coron, au lieu dit l'Ouche-Douet et le Champ-du-Cormier, contenant environ cinquante-huit ares vingt centiares et joignant au levant Frouin et la mare du village de la Nouzillère, au couchant un chemin et au nord divers ;

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci..... 700

7<sup>o</sup> Lot.

Une propriété, même commune de Coron, au lieu dit le Pré-de-la-Nouzillère, contenant environ cinquante-sept ares cinquante centiares et joignant au midi divers, au nord Bureau et Challet, au levant divers et au couchant les époux Fouchet et Frouin ;

Sur la mise à prix de quatorze cents francs, ci..... 1.400

8<sup>o</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Un petit jardin ensemencé de luzerne, situé même commune de Coron, au lieu dit la Nouzillère, contenant environ trois ares dix centiares et joignant au nord, au couchant et au levant des chemins et au midi Cassin ;

2<sup>o</sup> Une maison, élevée sur terre-plein, construite en pierres et couverte en tuiles, éclairée sur la rue par une porte pleine et une croisée, composée d'une pièce au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus, four derrière ladite maison, et un petit toit à côté et droite de ladite maison, cour et issues, le tout situé même commune de Coron, au lieu dit la Nouzillère et joignant au midi Frouin, au nord le Pré-de-la-Nouzillère ci-dessus désigné et au levant Cassin ;

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

9<sup>o</sup> Lot.

Commune de Saint-Paul-du-Bois.

Une pièce de terre, située commune de Saint-Paul-du-Bois, au lieu dit les Landes, contenant environ quarante-cinq ares, joignant au nord Renard, au midi la route de Saint-Paul aux Cerqueux, au levant Ambroise Fouchet et au couchant Rigaudeau ;

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

10<sup>o</sup> Lot.

Commune des Cerqueux-sous-Passavant.

Une pièce de terre, située commune des Cerqueux-sous-Passavant, au lieu dit la Gottière, contenant environ soixante ares et joignant au levant Guindon, au couchant et au nord Choloux, au midi Buffard ;

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

11<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, située même commune des Cerqueux, au lieu dit le Champ-de-Fontaine, contenant environ quarante-six ares cinquante centiares, joignant au midi veuve Gilet, au nord Talbot, au levant Talbot et au couchant Choloux ;

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

12<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, située même commune, au lieu dit l'Aiguille, contenant environ soixante-cinq ares, joignant au couchant et au nord Martin, au levant et au midi Cassin ;

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci..... 700

13<sup>o</sup> Lot.

Un pré, situé même commune, au lieu dit le Grand-Pré, contenant environ soixante-dix-neuf ares, joignant au levant Tahet, au couchant un chemin, au midi divers et au nord un chemin ;

Sur la mise à prix de mille quatre cents francs, ci..... 1.400

14<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre en jardin, situé au village des Brosses, même commune, au lieu dit le Grand-Jardin, contenant environ cinq ares, planté d'arbres fruitiers, joignant au midi Buffard, au nord Guindon, au levant Ambroise Fouchet et au couchant Buffard ;

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

BEAUREPAIRE.

## Agence des Ventes ET LOCATIONS

### L. RENARD

Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE : Une maison, deux jardins et deux clos de vigne, le tout situé sur la Butte-des-Moulines. Très-belle vue.

A VENDRE OU A LOUER : Plusieurs maisons bien placées.

A VENDRE : Belles propriétés de produit et d'agrément. Chasse exceptionnelle.

A LOUER : Très-belle ferme.

PLACEMENTS DE FONDS.

RECouvreMENTS DE TOUTE NATURE.

ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

S'adresser à l'agence L. RENARD.

Agence des Ventes et Locations.

Prêts hypothécaires à court et à long terme, avec ou sans amortissement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, à Saumur, sous-directeur du Crédit Foncier de France (succursale de Maine-et-Loire).

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 300 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc.,

Situé au Vau-Langlais, commune de Dagneux, à 15 minutes de Saumur.

S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

## A VENDRE

DEVANTURE en bon état, conditions avantageuses.

S'adresser à M. TARODE, Épicerie Parisienne, rue d'Orléans, 33, Saumur. (344)

## CHANGEMENT DE DOMICILE

TAUGOURDEAU, entrepreneur de peinture, prévient sa clientèle que son atelier est transféré rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 22, à côté de l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (340)

Manufacture de Pianos et Orgues  
12 Médailles d'honneur.

## LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

ON DEMANDE un domestique de 15 à 17 ans.

S'adresser au bureau du journal.

CLERC. M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

## MACHINES A COUDRE De tous systèmes.

### BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

### REGELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vins de Table rouges et blancs

## MAISON G. GERBAUD

Fondée, en 1862, à NARBONNE (Aude).

**LÉGENDE**

- A Bureaux
- B Écuries
- C Amer-Gerbadd
- D Eau-de-Vie & Rhum
- E Clos-Gerbaud
- F Vins divers
- G Clos Supérieur
- H Vin Blanc
- I Divers
- K Malaga
- L Madère
- L Grenache
- M Banyuls
- P Pompes

**SUPERFICIE DES CHAIS**  
**8000**  
Mètres Carrés.

### CONDITIONS DE LA MAISON

Les expéditions s'effectuent :  
1<sup>o</sup> Fût perdu ou fût à rendre, selon les besoins de l'acheteur ;  
2<sup>o</sup> Franco en gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur, ou, pour l'étranger, jusqu'au port d'embarquement, avec faculté de retourner le vin à nos frais, s'il ne convient pas après dégustation.

Les paiements se font :  
1<sup>o</sup> Par traites que nous fournissons sur nos Clients, à nos frais, à 100 jours de la date de la facture, ou 40 jours 2/0 ;  
2<sup>o</sup> Par la Poste, et, dans ce cas, nos Clients ont le soin obligeant de nous rappeler la date de l'envoi.

### LES DROITS D'ENTRÉE SONT A LA CHARGE DE L'ACHETEUR

Prière de nous donner la date de la dernière facture en nous passant de nouveaux ordres, afin d'en assurer l'exécution immédiate.

Envoi d'échantillons par boîtes postales de un ou deux façons, au choix de nos clients, contre 0.60 c. en timbres-poste.

ENVOI FRANCO DE PRIX-COURANTS SUR DEMANDE.